



BO N° 21 du 27 mai 2022

## COMMUNE DE RIDDES

### Modification d'enseigne

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Monsieur Philippe Besse, domicilié à 1870 Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une modification d'enseigne de son autorisation d'exploiter délivrée le 8 mars 2022.

Locaux et emplacements	Rue des Combes 9a, 1918 La Tzoumaz Parcelle N° 3336
Enseigne (nouvelle)	« La Buvette du Mayen »
Prestations	Offre de prestations de mets, de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	Tous les jours de 09h30 à 18h30

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 27 mai 2022

**L'Administration communale**